



2024 DSOL 94 Communication de la Maire de Paris relative à l'accessibilité et à la prise en compte des handicaps

En ratifiant la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies en 2010, la France s'est engagée à « garantir et à promouvoir le plein exercice de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales de toutes les personnes handicapées sans discrimination d'aucune sorte fondée sur le handicap ».

La loi du 11 février 2005 et cette Convention sont des textes fondateurs qui constituent un cadre structurant pour bâtir nos politiques d'accès aux droits des personnes handicapées, définir les objectifs d'accessibilité de notre environnement et développer le design universel de nos politiques publiques. Ils impliquent une démarche transversale à l'ensemble des champs de l'action publique de notre collectivité. Depuis dix ans, la Ville a initié une mobilisation sans précédent pour développer et renforcer cette démarche.

Ainsi, dès le début de la nouvelle mandature, le cadre et la méthode ont été fixés pour que **tous les nouveaux projets intègrent systématiquement les conditions de l'accessibilité** afin de garantir aux Parisiennes et Parisiens, quelle que soit les situations de handicap rencontrées, la plus grande autonomie possible dans l'environnement parisien.

Pour formaliser cet engagement, **la Ville met en œuvre depuis 2021 un plan annuel de mobilisation de l'exécutif** afin de poursuivre et renforcer ses actions en matière d'accessibilité. L'ensemble des adjoints et adjointes, quelle que soit leur délégation, s'est mobilisé afin de concrétiser les impératifs d'accessibilité et de design universel de manière transversale. Présentées en juin 2021 et en juin 2022, les mesures de ce plan, outil de programmation annuelle de mesures phares couvrant tous les domaines, reflètent l'implication de toutes les délégations.

En 2022, la stratégie parisienne 2022-2026, outil de programmation pluriannuelle de notre politique d'accessibilité, s'inscrit également dans cette ambition renouvelée de garantir la généralisation de l'accessibilité en prévenant, en réduisant ou en supprimant les contraintes rencontrées par les personnes en situation de handicap dans leur environnement.

Trois axes ont été définis après une vaste concertation avec l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs ainsi que la mobilisation active des membres du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie :

- Renforcer l'information et la participation active des personnes en situation de handicap à la vie de la cité,
- Élargir la palette de solutions médico-sociales et de droit commun pour donner plus de choix aux personnes en situation de handicap et à leurs familles, à travers notamment le développement du logement accompagné et de l'Aide à la Vie Partagée.
- Encourager l'innovation (technique, technologique et sociale) au service de l'accessibilité et de la conception universelle.

L'année 2024 constitue une nouvelle étape et une accélération de la mise en œuvre d'une accessibilité réelle pour l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens avec, en parallèle de la mise

en œuvre de la stratégie (un bilan d'étape sera élaboré fin 2024), le lancement de l'édition 3 du plan de mobilisation de l'exécutif pour l'accessibilité universelle.

Ce plan constitue un outil de mobilisation de l'ensemble des élus sur un temps court (une année) et centré sur l'accessibilité. Il vise à accélérer les efforts de la ville en matière d'accessibilité de l'environnement parisien et traduit sa volonté de tenir compte des besoins des personnes en situation de handicap dans toutes les politiques publiques et ce, dès leur conception.

Ainsi, tous les adjoints ont été invités à faire le bilan de la mise en œuvre des actions proposées dans le cadre de l'édition 2 du plan et à présenter au moins une mesure phare, concrète, et emblématique qu'ils s'engagent à réaliser au cours de cette année. On trouvera certaines de ces propositions dans le texte. Elles viennent illustrer le plein engagement de la ville en matière d'accessibilité.

I- Habiter sa ville : une accessibilité au service de tous

Article 9 de la convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies :
« Afin de permettre aux personnes handicapées de vivre de façon indépendante et de participer pleinement à tous les aspects de la vie, les États Parties prennent des mesures appropriées pour leur assurer, sur la base de l'égalité avec les autres, l'accès à l'environnement physique, aux transports, à l'information et à la communication, et aux autres équipements et services ouverts ou fournis au public, tant dans les zones urbaines que rurales. »

I1- L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)

En application de la loi du 11 février 2005, la ville doit rendre accessible l'ensemble de ses Établissements Recevant du Public (ERP). L'agenda, qui constitue un engagement pour des travaux de mise en accessibilité des équipements recevant du public, recouvre 2630 équipements (établissements scolaires et de la petite enfance, établissements de Paris Musées, installations ouvertes au public dans les espaces verts, équipements sportifs, lieux de cultes).

L'exécutif a engagé un effort significatif de priorisation de ces travaux dans le cadre de son programme d'investissement, afin que, d'ici à fin 2024, Paris se rapproche de la mise en accessibilité totale de ses ERP municipaux. Ainsi, le taux de réalisation de la mise en accessibilité, hors lieux de culte, avait atteint 60% pour la fin 2023 contre 45 % fin 2022. Les taux seront de 80% fin 2024 et de plus de 90% fin 2025.

Edition 3 du plan de l'exécutif pour l'accessibilité universelle
Mesure programmée par Karen Taieb, adjointe à la Maire en charge du patrimoine, de l'histoire de Paris et des relations avec les cultes :
- Poursuivre la mise en accessibilité d'usage des édifices culturels appartenant à la Ville de Paris

I2- La mise en accessibilité du réseau de bus parisien : 100% des lignes accessibles d'ici les JOP

La mise en accessibilité des transports collectifs constitue une obligation introduite par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et codifiée à l'article L.1112-1 du Code des transports. Une ligne de bus est déclarée accessible lorsque 70% des points d'arrêts de cette ligne sont accessibles (article D.1112-11 du code des transports). Comme l'exécutif s'y était engagé, l'ensemble des lignes de bus ont été rendues accessibles pour les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et cette démarche se poursuivra au-delà de cette date.

Les lignes de bus parisiennes desservent plus de 2300 arrêts de bus à Paris. A la date du 30 avril 2024, plus de 70 % de ces arrêts sont accessibles soit plus de 1 700 arrêts.. Les lignes 40 (Montmartrobus) et 48 constituent une exception car leur mise en accessibilité n'est techniquement pas possible en raison de la configuration des voies empruntées. Au cours des 3

dernières années, ce sont plus de 380 chantiers qui auront été réalisés pour atteindre l'objectif avec un budget de 21,885 millions d'euros.

La ville est également vigilante à la mise en accessibilité de lignes communes à Paris et à des villes de banlieue. Un travail est en cours avec la RATP afin de s'assurer de l'accessibilité de ces lignes d'ici les Jeux Olympiques et Paralympiques.



I3- Les Quartiers d'Accessibilité Augmentée (QAA) : un projet ambitieux et emblématique

Les Quartiers d'Accessibilité Augmentée (QAA) sont des territoires prioritaires en matière d'accessibilité dans lesquels toute personne, quelle que soit sa situation (familles avec poussettes, personnes âgées, personnes en situation de handicap, etc...), a accès, dans un environnement de proximité, à une offre complète et proportionnée de services universellement accessibles, et à une information accessible, fiable et actualisée sur ces services.

Cette démarche QAA s'inscrit dans l'Héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) et dans le programme de transformations olympiques : garantir l'accueil des publics en situation de handicap lors des JOP. Elle représente un investissement de 500 000€ par QAA soit un montant total de 8,5 millions d'euros.

L'objectif est qu'un quartier par arrondissement (soit 17 au total) bénéficie de la démarche d'accessibilité augmentée pour ses espaces publics, ses services publics et ses services privés essentiels. Les secteurs retenus pour la démarche QAA (phase 2021–2024) ont été identifiés parmi les secteurs « embellir votre quartier » (EVQ) de 1ère vague.

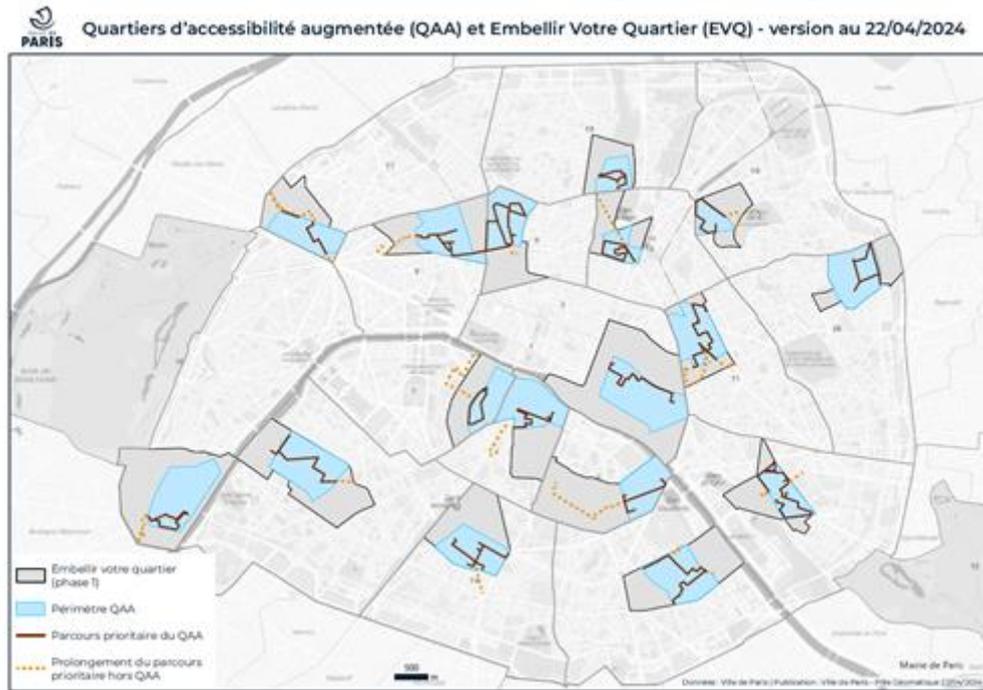
À cette fin, les services travaillent sur trois leviers, la voirie, les équipements municipaux et les commerces :

1. Les travaux de voirie et d'aménagement visent à : supprimer ou déplacer le mobilier urbain qui crée des obstacles ; mettre en état les bandes blanches piétons et poser des bandes d'éveil ; déployer des modules sonores ; contrôler de manière renforcée les débordements des étalages et terrasses ; créer des places de stationnement pour personnes à mobilité réduite ; mettre en accessibilité les arrêts de bus.
2. Au sein des QAA, 17 parcours prioritaires ont été tracés permettant un cheminement entre des équipements recevant du public (ERP) publics et privés, tous accessibles et couvrant huit catégories de service différentes : équipements sportifs, équipements de santé, bibliothèques, équipements de la petite enfance, équipements scolaires, équipements culturels et de loisirs, espaces verts, équipements culturels (au total on trouve 184 ERP dont 161 équipements municipaux). A noter qu'en complément des travaux menés au sein des bâtiments, l'accessibilité des ERP des parcours prioritaires est renforcée par des actions de sensibilisation/formation des équipes et l'expérimentation de dispositifs innovants tels Handvisible, Picto Access et Streetnav.
3. Des actions à destination des commerces sont mises en place afin de les encourager à qualifier leur niveau d'accessibilité, mener des actions visant à améliorer l'accueil de l'ensemble des usagers et valoriser cet engagement dans leur communication externe notamment en se référant dans *Accèslibre* (la plateforme collaborative de l'accessibilité de l'État). À titre d'illustration, on peut évoquer les actions suivantes :
 - Appel à projets en 2022 pour la mise en accessibilité des commerces des 8e, 10e et 14e arrondissements.
 - Mise en ligne sur paris.fr d'un guide pratique QAA à destination des commerçants
 - Recrutement d'ambassadeurs de l'accessibilité en service civique pour aller à leur rencontre dans les arrondissements et diffuser une information sur le Fonds

Territorial d'Accessibilité et autre dispositif et sur le référencement dans *Accèslibre*.

- Organisation de missions citoyennes pour les Volontaires de Paris (la prochaine aura lieu le 15 juin 2024) pour parcourir les rues des QAA à la rencontre des commerçants, les sensibiliser aux moyens de rendre leur établissement plus accessible et documenter la base de données publiques Accès libre.
- Réunions d'information pilotées par des mairies d'arrondissement.

Périmètre des Quartiers d'accessibilité augmentée et des parcours



Au cours des prochains mois, à l'approche des JOP, ces actions vont être renforcées (nouvelles sessions de sensibilisations des ERP municipaux, innovations et actions en direction des commerces etc...) et accompagnées d'une campagne de communication incluant la pose d'affiches et de stickers dans chaque ERP et de panneaux *Dibond* explicatifs et illustratifs (testés actuellement dans les 10 et 13ème arrondissements).





Au-delà du développement de ces QAA, les JOP, véritables accélérateurs de la mise en accessibilité des équipements et des quartiers, ont également conduit à la mise en accessibilité totale et universelle de plusieurs établissements qui, de fait, deviennent emblématiques de cette démarche :

L'ACCOR ARENA 8 boulevard de Bercy, Paris 12



La piscine municipale Georges Vallerey, 148 Avenue Gambetta Paris 20^{ème}



Le stade municipal Pierre-De-Coubertin, Porte de Saint Cloud, Paris 16^{ème}



Edition 3 du plan de l'exécutif pour l'accessibilité universelle

Mesures proposées par Christophe Najdovski, adjoint à la Maire en charge de la végétalisation de l'espace public, des espaces verts, de la biodiversité et de la condition animale :

- Poursuite de la mise en accessibilité des espaces verts parisiens, prenant en compte la priorisation des Quartiers d'Accessibilité Augmentée dans la perspective des JOP2024 pour atteindre un taux d'accessibilité de 80% à fin 2024.
- Poursuite de l'aménagement d'aires de jeux inclusives, une vingtaine d'aires inclusives supplémentaires pourront être livrées en 2024, notamment dans les 11ème, 18ème et 19ème arrondissements. Un travail est mené en parallèle en lien avec la Direction des systèmes d'information et du numérique sur la communication concernant les aires de jeux inclusives : la consolidation de la signalétique sur site, et l'élaboration d'une carte interactive des aires de jeux à publier sur paris.fr, qui mentionnera leur niveau d'accessibilité, et permettra d'accéder à davantage de détails pour celles ayant un niveau d'accessibilité plus élevé (photographies des jeux, handicaps pris en compte, etc.).

I4- Le déploiement d'outils visant des déplacements en toute autonomie

1. Le déploiement des carrefours sonorisés (avec distribution gratuite des télécommandes d'activation des feux sonores)

À ce jour, sur les 22 000 traversées piétonnes de Paris, un peu plus de la moitié sont équipées de modules sonores permettant aux personnes aveugles ou malvoyantes de connaître le bon moment pour traverser la rue en sécurité. Le module traduit en sons les signaux lumineux destinés aux piétons. Plusieurs projets de développement complémentaire sont en cours:

- La campagne d'installation de modules sonores dans les QAA et dans les Zones d'Approche des Sites Olympiques (ZAS) est en voie d'achèvement. Elle vise à sonoriser les carrefours qui ne le sont pas déjà, essentiellement des traversées dites complexes. 1790 modules sonores sur 228 carrefours auront ainsi été posés dans le cadre de cette campagne sur les QAA et les ZAS, pour un coût total de 3,6 M€ (études et travaux).
- Les travaux de sonorisations des carrefours du TMS (Tramway Maréchaux Sud) sur les 13, 14, 15ème arrondissements s'achèveront en 2025.
- A noter également que dans le cadre des projets d'envergure sur la voie publique, le service des aménagements et des grands projets (SAGP) ou la Mission Vélo (MV) se chargent d'équiper les caissons piétons non sonorisés. Pour les projets de plus petites dimensions, cette tâche revient aux sections territoriales de voirie (STV) ou la délégation aux territoires (DaT). Enfin, la Section Études et Exploitation (SEE) du service des Déplacements (SD) intervient sur le patrimoine dans le cadre du programme de Gestion Patrimoniale pour remplacer le matériel de Signalisation Lumineuse Tricolore existant vétuste.)

Concernant la mise à disposition gratuite des télécommandes universelles d'activation de cette information sonore (point couvrant la période janvier/avril 2024) :

- 9 télécommandes ont été distribuées via le téléservice (qui a été totalement revu par la Direction des systèmes d'information et du numérique en fin d'année 2023 afin de gagner en lisibilité et en accessibilité) et 14 demandes sont en cours de traitement.
- L'association Valentin Haüy (AVH) a distribué 134 télécommandes le 29/02/2024 à la Mairie du 11ème dans le cadre de la convention passée avec la Ville (portant sur 300 télécommandes) et disposait encore de 160 télécommandes à l'issue de cette opération. L'AVH a distribué 80 télécommandes le 27/03 dans ses locaux. A ce jour, il reste donc à l'AVH un stock de 80 télécommandes à distribuer.

Enfin, pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques, des télécommandes devraient être proposées aux touristes (qui seront incités à les restituer à la fin de leur séjour) par l'intermédiaire de Paris je t'Aime et sur plusieurs lieux de distribution.

2. La création de places PMR

L'exécutif s'est engagé à créer 1000 places PMR supplémentaires d'ici la fin de la mandature. 270 de ces 1000 places auront été créées dans les quartiers « Embellir votre quartier » avant les Jeux Olympiques et Paralympiques dont 143 dans les Quartiers d'Accessibilité Augmentée (les QAA sont compris dans le périmètre des EVQ) soit davantage que l'objectif initial qui était de 100 places supplémentaires dans les QAA. Ainsi, 730 places supplémentaires seront créées d'ici la fin de la mandature pour compléter cette offre.

3. Le soutien à l'achat de vélos électriques

L'objectif de la ville est de soutenir prioritairement la mobilité des personnes les moins favorisées et les plus fragiles dont les personnes à mobilité réduite. Il existe plusieurs aides, avec ou sans conditions de ressources et parmi la 2ème catégorie on trouve une **aide à l'acquisition d'un vélo adapté aux personnes à mobilité réduite dont le montant est fixé à 33 % du prix d'achat HT plafonné à 900 €.**

D'autres aides sous conditions de ressources peuvent intéresser les personnes à mobilité réduite :

- Acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) : le montant de l'aide est fixé à 33 % du prix d'achat HT plafonné à 400 €.
- Acquisition d'un dispositif permettant de transformer un vélo sans assistance électrique en vélo avec assistance électrique (DAE) : le montant de l'aide est fixé à 33 % du prix d'achat HT plafonné à 400 €.
- Acquisition d'un vélo cargo ou d'un triporteur à assistance électrique soit un cycle à 2 ou 3 roues équipé d'un plateau ou d'une caisse à l'avant ou à l'arrière : le montant de l'aide est fixé à 33 % du prix d'achat HT plafonné à 600 €

15 L'incitation à la mise en accessibilité des commerces parisiens

Cette année, les initiatives (mission des Volontaires de Paris et des services civiques, partenariat avec des commerces "locomotives" en termes de mise en accessibilité dans les QAA) se sont amplifiées afin d'encourager les commerces à qualifier leur niveau d'accessibilité, mener des actions visant à améliorer l'accueil de l'ensemble des usagers et valoriser cet engagement dans leur communication externe notamment en se référant dans *Acceslibre* (la plateforme collaborative de l'accessibilité).

En outre, la ville a engagé un travail avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) de promotion de la mise en accessibilité des commerces. Il s'agit notamment de diffuser une information sur le Fonds Territorial d'Accessibilité (FTA) mis en place par l'État en novembre 2023. Ce fonds permet d'accompagner financièrement les micros, petites ou moyennes entreprises (TPE/PME) et associations, classées établissements recevant du public (ERP) privés de 5ème catégorie (cafés, hôtels, restaurants, commerces de proximité, établissements bancaires, cabinets médicaux...) pour la réalisation de leurs travaux de mise en accessibilité. Le FTA peut financer 50 % des dépenses engagées avec les plafonds suivants :

- pour le diagnostic des conditions d'accessibilité et l'assistance à maîtrise d'ouvrage : le montant maximum de l'aide versée est de 500 €.
- pour les équipements et les travaux de mise en accessibilité, le montant maximum de l'aide versée est de 20 000 €

Le dépôt et l'instruction des demandes font l'objet d'une procédure simplifiée, le commerçant étant invité à effectuer cette démarche directement sur internet.

La ville a subventionné la CCI pour la distribution au 1er trimestre 2024 et directement chez 2500 commerçants, de flyers co rédigés avec la ville et portant sur 3 volets : mobilité, écologie et accessibilité. Cette distribution ne s'est pas arrêtée à un simple dépôt en boîtes aux lettres mais a donné lieu à des échanges avec chacun des commerçants rencontrés.

Enfin, la ville organise le 24 juin 2024, en partenariat avec la CMA et la CCI, des assises de l'accessibilité en directions des commerces parisiens. Cet évènement permettra, via des tables rondes et divers stands de présenter le cadre légal (obligation de la mise en accessibilité), les dispositifs d'aide existants (dont le FTA), et des solutions pratiques (intervention de prestataires et de commerçants pour un retour d'expérience). Il sera aussi l'occasion, via des stands tenus par la ville et ses partenaires associatifs, de diffuser une information sur les QAA et de sensibiliser les commerçants à l'accueil des personnes en situation de handicap.

II - Programmer une augmentation de l'offre de service et d'hébergement

Article 26 de la convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies :
« ... Les États parties organisent, renforcent et développent des services et programmes diversifiés d'adaptation et de réadaptation. »

La réponse aux besoins d'accompagnement médico-social s'analyse à un double niveau :

- Répondre à l'intégralité de la demande exprimée, dans l'objectif d'une réponse accompagnée pour tous ;
- Améliorer la capacité de l'offre parisienne pour répondre à cette demande.

La collectivité parisienne en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Île-de-France, a développé depuis plus de 10 ans une ambitieuse politique d'ouverture ou d'extension des structures de service et d'hébergement.

Cet effort est rendu nécessaire au regard de la situation de déficit de réponses aux personnes à la suite des orientations décidées au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de Paris. Le diagnostic territorial partagé, élaboré conjointement par la MDPH, l'ARS et les services de la Direction des solidarités à l'été 2023, met en évidence un besoin parisien de plus de 5 700 places en hébergement, en accueil ou en service d'accompagnement, soit 2 635 places pour les enfants en 3 100 places pour les adultes.

Dans le cadre de sa stratégie handicap et accessibilité universelle, sur ses compétences propres et celles partagées avec l'ARS, la Ville s'est donnée pour objectif de créer 300 places en hébergement et 200 places de services d'accompagnement.

Le lancement en novembre 2023, de l'**Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Inclus'IF 2030** par l'ARS, dans la déclinaison des orientations prises par la Conférence Nationale du Handicap au printemps 2023, répond pleinement à ces besoins et aux engagements de la Ville. C'est pourquoi la collectivité parisienne s'y est inscrite en partenariat avec l'ARS Région Ile-de-France. Le nombre et la qualité des projets qui ont été proposés par les associations manifestent la vitalité du réseau parisiens et la grande réactivité de nos partenaires associatifs.

Après des échanges nombreux et constructifs entre la Direction des solidarités et la délégation parisienne de l'ARS, **300 places nouvelles** pourront être créées en 2024 : 218 places nouvelles pour des adultes et 82 places pour les enfants.

Cette dynamique engagée conjointement est très positive et il est par ailleurs apparu en cours de l'instruction des projets qu'un certain nombre d'entre eux qui n'étaient pas suffisamment aboutis à ce jour, seraient étudiés favorablement dans le courant de l'année voire au début de 2025. Ils représentent 236 places supplémentaires potentielles.

Enfin, l'accent doit désormais être mis sur des solutions avec hébergement pour les personnes avec TSA, avec handicaps psychiques et avec polyhandicap qui ont été identifiés comme prioritaires au regard des besoins. La Ville pour sa part est particulièrement mobilisée pour voir se concrétiser des projets de développement de l'offre dans le cadre d'opérations d'aménagement permettant de proposer des locaux pour ces projets.

Article 19 de la convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies :
« Les États Parties à la présente Convention reconnaissent à toutes les personnes handicapées le droit de vivre dans la société, avec la même liberté de choix que les autres personnes [...], notamment en veillant à ce que [les] personnes handicapées aient la possibilité de choisir, sur la base de l'égalité avec les autres, leur lieu de résidence et où et avec qui elles vont vivre et qu'elles ne soient pas obligées de vivre dans un milieu de vie particulier. »

Depuis 2022 la Ville de Paris accompagne la mise en œuvre de projet d'Aide à la Vie Partagée (AVP) pour les résidents personnes âgées et personnes en situation de handicap en habitat inclusif.

À la différence des forfaits habitats inclusifs qui finançaient via des subventions des projets, l'AVP consiste en une allocation individuelle pour des bénéficiaires âgés de plus de 65 ans ou en situation de handicap ayant adhéré à un projet de vie partagé conventionné par la Ville. L'aide à la vie partagée doit concerner le financement de l'animation, mais aussi celui de la coordination du projet de vie sociale ou de la régulation du vivre-ensemble. Elle est versée à la structure porteuse de projet, elle ne finance l'accompagnement individuel de la personne pour la réalisation des activités de la vie quotidienne (ni l'aide et la surveillance, ni la compensation du handicap) ni le financement amont de l'ingénierie du projet préalable à sa mise en œuvre. Pour les projets sélectionnés par la Ville faisant l'objet de conventions bilatérales signées en 2024, un concours de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie garantit la couverture de 65% de la dépense d'AVP du département, dans la limite de 6 500 euros par an et par habitant, sur une durée de 7 ans à compter de la date de signature de la convention passée entre Paris et le porteur de projet de vie partagé et sur sa durée totale.

A ce jour 13 projets ont déjà été retenus pour que 56 personnes âgées et 48 personnes en situation de handicap (essentiellement psychique) bénéficient de l'Aide à la vie partagée pour un montant moyen d'AVP de 5650 €/an par personne. À l'issue de l'appel à candidatures ouvert du 24 novembre 2023 au 2 février 2024, 4 nouveaux projets ont été retenus par la direction des solidarités.

III- Se former, s'informer, s'engager

III 1 - Une ville mobilisée avec ses partenaires pour une école pour tous

Article 24 de la convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies :
« les États Parties reconnaissent le droit des personnes handicapées à l'éducation. En vue d'assurer l'exercice de ce droit sans discrimination et sur la base de l'égalité des chances, les États Parties font en sorte que le système éducatif pourvoie à l'insertion scolaire à tous les niveaux et offre tout au long de la vie, des possibilités d'éducation. »

Dans le cadre de la Conférence National Handicap et du plan Inclus'if de l'Agence Régionale de Santé IDF qui en découle, l'objectif fixé en 2024 est l'ouverture de 10 dispositifs d'inclusion scolaire (UE : Unités Externalisées, DAR : dispositifs d'autorégulation, etc.). Avant même ces annonces, la ville a lancé au printemps 2023 un groupe de travail associant, sous l'égide du secrétariat général, l'Éducation nationale, l'Agence Régionale de Santé, la Direction des affaires scolaire, la Direction des solidarités et la MDPH pour impulser une dynamique entre les différents acteurs et rattraper un retard dans le déploiement de dispositifs d'école inclusive dont les raisons sont assez anciennes : réticence des équipes, mobilisation hétérogène des acteurs locaux sur le sujet, nécessité de formaliser le partenariat entre les différents acteurs et de les fédérer.

À l'issue de ces échanges, deux webinaires ont été organisés en janvier 2024 pour sensibiliser les directions d'école. Les présentations comprenaient des explications pédagogiques sur les dispositifs et des témoignages (Maires d'arrondissement, écoles, équipes médico-sociales) rassurants et enthousiasmants. Plus de 500 établissements, situés dans des zones déficitaires, ont été conviés à ces webinaires. En parallèle, l'Éducation nationale a sollicité les collèges car l'enjeu, aujourd'hui, est surtout d'assurer la continuité de la prise en charge afin que les enfants sortant d'UE en maternelle puis de l'élémentaire ne se retrouvent pas sans solution. Les mairies d'arrondissement ont également été mobilisées pour inciter, au plus près du terrain, les écoles à s'ouvrir à ces dispositifs.

Ces démarches vont permettre de tenir les objectifs avec l'ouverture en septembre 2024 de 5 Unités externalisées dans les écoles et de 4 dans les collèges. À cela se rajoute le projet, restant à confirmer, de création d'un pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE).

Ainsi, au total, la ville disposera de 39 dispositifs d'école inclusive dans les écoles et collèges (dont 30 déjà existants et 9 prévus en septembre 2024) auxquels se rajoutent les 3 classes du pôle d'enseignement des jeunes sourds (cours bilingues en LSF) : 1 classe en maternelle, 1 en élémentaire et 1 collège.

Pour l'avenir, il est prévu d'intensifier le travail partenarial ville/MDPH/ARS/EN (objectif d'une programmation pluriannuelle des ouvertures) et de conviction des équipes éducatives et périscolaires. Il convient également de travailler à l'ouverture de dispositifs dans les lycées.

III 2 - Développer des activités périscolaires accessibles à tous

Dans le cadre du projet éducatif de territoire parisien (PEDT) 2021-2026 et son axe 3 « renforcer l'inclusion des enfants et adolescents ayant des besoins éducatifs particuliers », et

de la stratégie 2022-2026 handicap et accessibilité universelle de la Ville, la Direction des affaires scolaires met en œuvre les axes prioritaires suivants :

- Un accueil universel des enfants,
- La sensibilisation de tous les enfants aux handicaps,
- La formation et l’outillage des équipes,
- Le développement des dispositifs d’accueil,
- Les liens renforcés avec les familles

En 2023, plusieurs nouvelles avancées ont été soutenues pour **favoriser l’accueil de tous les enfants sur tous les temps**.

Sur les temps péri et extrascolaires, la progression du nombre d’enfants avec des besoins éducatifs particuliers (EBEP) accueillis sur les différents temps se poursuit en 2023-24 :

- 5 523 enfants avec des besoins éducatifs particuliers sur l’interclasse dont 2 927 avec une reconnaissance de handicap,
- 5 228 sur les TAP dont 2 770 enfants en situation de handicap,
- 3 111 le mercredi après-midi dont 1 648 enfants en situation de handicap,
- Une moyenne de 1 140 d’enfants avec des besoins éducatifs particuliers durant les petites vacances scolaires et l’été, dont 604 enfants en situation de handicap,
- 214 enfants en situation de handicap sont partis avec le dispositif des vacances Arc-en-Ciel, avec 85 animateurs en renfort de l’équipe.
- Un 9e centre de loisirs municipal est ouvert depuis octobre 2023, à destination des 11-16 ans en situation de handicap, au collège Guillaume Budé dans le 19e, il accueille 15 adolescents les mercredis après-midis et durant les vacances scolaires.

Le nombre de postes en renfort augmente pour accompagner cette évolution :

- 1039 postes sur l’interclasse (+8% par rapport à la période 2022-23),
- 970 sur les TAP (+7%).

Sur le temps scolaire, pour permettre aux enfants ayant des besoins éducatifs particuliers de partir en séjour classes découvertes, la Direction des affaires scolaires finance les accompagnements par les 74 accompagnants d’élèves en situation de handicap (AESH) ou les 160 animateurs en renfort, et le séjour des parents (10) qui souhaitent accompagner leur enfant. Un transport adapté est également mis en place depuis cette année pour les sorties pédagogiques, sur les temps scolaires, péri et extrascolaires.

Pour accompagner les équipes et développer des projets, des missions ressource inclusion ont été créées en CASPE : chaque circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance (CASPE) est désormais dotée de 3 postes : 1 coordonnateur, 1 assistant et 1 animateur pour le centre ressources local inclusion.

4 grandes missions ont été définies :

- Accompagner les équipes (animation, agents techniques et de service et leur encadrement),
- Impulser et accompagner le développement de projets autour de l'éducation inclusive,
- Renforcer les relations avec les familles des enfants avec des besoins éducatifs particuliers,
- Développer la dynamique de réseau, en territoire, autour de l'éducation inclusive.

La formation des agents sur l'inclusion : une formation initiale obligatoire pour tous les nouveaux agents :

- 3139 agents ont été formés en 2022-23,
- 3450 stagiaires ont été formés dans le cadre de formations territorialisées (y compris compétences psycho-sociales, communication bienveillante, communication non violente),
- 980 agents ont bénéficié d'une formation sur l'inclusion dans le cadre du plan individuel de formation,
- 45 développeurs d'inclusion formés sur un parcours de 9 jours,
- 100 agents formés au LAB 9 Autisme avec l'Académie.

Fournitures et mobilier : le catalogue de la Ville a été enrichi progressivement avec du mobilier et des fournitures inclusives (60 nouvelles références). Une réponse peut être apportée individuellement pour du matériel très spécifique voire personnalisé (dispositif de mobilité verticale pour aider un enfant à monter et descendre les escaliers, chaises et bureaux adaptés).

Edition 3 du plan de l'exécutif pour l'accessibilité universelle

Mesure programmée par Marie-Christine Lemardeley, adjointe à la Maire en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante :

- Faire de Paris, ville campus, une destination étudiante exemplaire et privilégiée par les personnes en situation de handicap.

Création de séjours de vacances adaptées en 2024

Afin de faciliter le départ en vacances des personnes en situation de handicap et le répit des familles, la ville de Paris soutient, par le biais d'un appel à projet, des associations proposant une offre de séjours en vacances adaptées. Ces séjours s'adressent à tous les publics en termes d'âge (adultes, jeunes, enfants) et de type de handicap (moteur, mental, psychique, autisme, polyhandicap...). Les associations soutenues organiseront des séjours en France ou à l'étranger. Différents formats sont proposés : week-ends, séjours d'une ou deux semaines, principalement pendant les vacances scolaires mais pas uniquement.

Cette année, sur 13 candidatures, **9 projets sont retenus :**

- 8 projets : activités et séjours de vacances adaptés
- 1 projet (Class Open) : séjours en inclusion pour des jeunes en situation de handicap

Les projets sélectionnés sont ceux dont la politique tarifaire permet de limiter le reste à charge pour les familles, compte tenu des aides mobilisables. À terme (dès 2025), ces projets de vacances adaptées proposeront un modèle tarifaire semblable à celui des vacances arc-en-ciel de la ville, sans reste à charge pour les familles les plus modestes.

III 3- Promouvoir une information accessible à tous

Article 21 de la convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies :
« Les États Parties prennent toutes mesures appropriées pour que les personnes handicapées puissent exercer le droit à la liberté d'expression et d'opinion, y compris la liberté de demander recevoir et communiquer des informations et des idées, sur la base de l'égalité avec les autres et en recourant à tous moyens, de communication de leur choix. »

1. Le Facile à Lire et À Comprendre (FALC) : rendre accessible l'information au plus grand nombre.

Le Facile à lire et à comprendre a pour objectif de rendre accessibles des textes aux publics qui ont des difficultés de compréhension, notamment les personnes en situation de handicap intellectuel ou les personnes dont le français n'est pas la langue maternelle ou celles et ceux qui ont des difficultés pour lire (enfants, personnes âgées)

L'ensemble des directions de la Ville peuvent faire appel à un « marché public accessibilité » offrant la possibilité de développer le FALC sur différents supports.

Par ailleurs, depuis cette année, une sensibilisation et formation, dispensées par l'association UNAPEI, sont désormais inscrites dans le catalogue de formation en direction des agents de la Ville.



Exemple de document FALC (Direction de la Démocratie, des Citoyennes et des citoyens, et des Territoires /Direction des solidarités)

Edition 3 du plan de l'exécutif pour l'accessibilité universelle

Mesures programmées par Nicolas Nordman, adjoint à la Maire en charge de la prévention, de la sécurité, de la police municipale, de la prévention, de l'aide aux victimes, de la sécurité et de la police municipale :

- Rendre accessible à tous la communication de la Direction de la police municipale et de la prévention (réseaux sociaux, communication écrite type règlement des parcs et jardins, campagnes de recrutement et de prévention).
- Sensibilisation de la Police Municipale à la langue des signes française au moyen de l'initiation d'un référent par Division Territoriale.

Mesures programmées par Antoine Guillou, adjoint à la Maire en charge de la propreté de l'espace public, de la réduction des déchets, du réemploi, du recyclage et de l'assainissement :

- Accessibilité de la collecte des déchets alimentaires en apport volontaire.
- En 2024, 500 premiers modules Trilib de collecte des déchets alimentaires seront implantés sur l'espace public parisien. Une attention particulière a été portée à l'accessibilité de ces nouveaux mobiliers urbains. Par exemple, les consignes de tri affichées sur ces modules ont été réalisées avec l'assistance d'un prestataire de rédaction en FALC (Facile à lire et à comprendre).
- Poursuivre la sensibilisation des personnels aux handicaps.

Mesures programmées par Florent Letissier, adjoint à la Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire et de la contribution à la stratégie zéro déchet :

- Communication à l'occasion de l'année Paralympique sur les liens historiques entre l'économie sociale et solidaire et le secteur du handicap ;
- Poursuite des mesures initiées précédemment en matière d'insertion vers l'emploi et d'accompagnement des personnes en situation de handicap à l'économie sociale et solidaire ;
- Traduction en langue des signes française des trophées de l'Economie Sociale et Solidaire 2024 dans les salons de l'Hôtel de ville.

2. L'accessibilité des outils numériques de la ville

La Direction des systèmes d'information et du numérique gère un catalogue de 205 services numériques avec la volonté d'en assurer un accès le plus large possible en intégrant les règles du Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA). Depuis 3 ans, l'effort a été renforcé avec une politique d'audit pour mesurer la conformité des services numériques réalisés selon le RGAA.

En 2023, 9 audits ont été réalisés sur les nouveaux services ouverts au public les plus complexes (Recrutement sans condition de diplôme, demandes de subvention...) ou sur ceux plus anciens mais avec une large audience (Bibliothèques de prêt, Dans Ma Rue) avec pour objectif d'améliorer cette accessibilité.

Après correction, le taux d'accessibilité légal varie de 70 % à 90 % avec comme ligne directrice la suppression de tous les points bloquants pour les personnes en situation de handicap.

En 2024, 6 audits sont d'ores et déjà engagés. En 2025, une accélération est prévue avec de nouveaux outils de contrôle et une méthodologie améliorée.

L'accessibilité est un effort très significatif pris en compte dans les travaux de la Direction des systèmes d'information et du numérique. Les premiers résultats sont encourageants malgré les difficultés rencontrées et une marge de progrès à combler dans les années à venir.

Par ailleurs, en 2024, en plus des 6 audits déjà engagés ou programmés, la Direction des systèmes d'information et du numérique et la Direction de l'urbanisme se sont mobilisées pour faire face à un enjeu de grande ampleur avec le site qui présentera le futur Plan Local d'Urbanisme dont une partie significative des contenus s'appuie sur une cartographie dynamique. Des solutions alternatives sont en cours d'étude pour permettre aux personnes en situation de handicap d'y accéder et de consulter les contenus. Si cette ambition affirmée est couronnée de succès, la Ville pourrait être un des tous premiers opérateurs à proposer ce niveau d'accessibilité pour ce type de service.

Edition 3 du plan de l'exécutif pour l'accessibilité universelle

Mesure programmée par Marie-Christine Lemardeley, adjointe à la Maire en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante :

- Accessibilité physique et numérique de la Maison Étudiante et formation des équipes à l'accueil des personnes en situation de handicap.

3. Avoir le pouvoir d'agir : les volontaires de Paris, des citoyens engagés au service de l'accessibilité

Les Volontaires de Paris représentent une communauté forte de 70 000 Parisiens et Parisiennes investis sur des missions d'intérêt général proposées par la Ville de Paris.

Après une première expérimentation d'une journée de l'accessibilité en 2022 dans le 13^e arrondissement, une mobilisation plus large a été mise en œuvre en juin 2023 avec le déploiement de Volontaires dans 14 arrondissements impliquant au total une centaine de participants.

Cette année, la mission accessibilité se tiendra dans chaque arrondissement au sein des Quartiers d'Accessibilité Augmentée, **le 15 juin prochain** dans le cadre du mois parisien du handicap et permettra :

- d'aller à la rencontre des établissements recevant du public, notamment des commerçants, pour les sensibiliser à l'accessibilité en proposant des solutions et aides.
- de cartographier l'accessibilité des ERP via la plateforme Accès libre qui recueille les données sur l'accessibilité des ERP.

Par ailleurs, en amont du déploiement des Volontaires de Paris le 15 juin, une sensibilisation aux handicaps est proposée par la Ville les 11 et 13 juin prochain au sein de la Fabrique de la solidarité. Cette sensibilisation abordera notamment :

- les différents handicaps,
- l'utilisation de la plateforme participative Accès libre,

- les problématiques rencontrées au quotidien par les commerçants,
- des mises en situation d'« aller-vers » les commerçants.

De nombreux acteurs sont impliqués dans la démarche : mairies d'arrondissement, directions de la Ville (Direction de la Démocratie, des Citoyennes et des citoyens, et des Territoires, Direction des solidarités, Direction de l'attractivité et de l'emploi), Volontaires mais aussi citoyens et citoyennes motivés : conseillers /conseillères de quartiers, membres des conseils locaux du handicap, bénévoles associatifs, etc.



Une expérimentation en cours : des permanences de la MDPH en arrondissement

Afin de renforcer la proximité des Parisiennes et des Parisiens avec leurs services publics, l'accès des personnes handicapées à leurs droits dans le cadre de la ville du quart d'heure, cinq permanences de la MDPH en arrondissement ont été mises en place avec le concours et le soutien actif de la sous-direction des territoires - avec les espaces parisiens des solidarités (EPS) - et de la sous-direction de l'autonomie de la Direction des solidarités et des mairies d'arrondissement.

Les permanences se tiennent de 9h00 à 16h00 à l'EPS du 20^{ème} arrondissement le lundi, en Mairie du 15^{ème} le mardi, en Mairie du 13^{ème} le mercredi, à l'EPS du 19^{ème} arrondissement le jeudi, et à l'EPS du 18^{ème} arrondissement le vendredi. La prise de rendez-vous s'effectue en ligne sur le site de la MDPH : handicap.paris.fr

Les premiers enseignements :

- des permanences de proximité qui viennent en complémentarité de celles de la MDPH rue de la Victoire ;
- des premiers usagers satisfaits de cette proximité ;
- une proximité qui favorise les relations partenariales

VI- Garantir l'accès à la vie culturelle et sportive

Article 30 de la convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies :

« Les États Parties reconnaissent le droit des personnes handicapées de participer à la vie culturelle, sur la base de l'égalité avec les autres et prennent toutes les mesures appropriées. »

IV 1- Renforcer l'accessibilité de la pratique culturelle

L'accès universel à la vie culturelle parisienne concerne à la fois l'accès physique aux infrastructures (conservatoires, bibliothèques, musées...) mais également la pratique culturelle, qui nécessite des mesures d'inclusion du public en situation de handicap. Ainsi, les trois axes majeurs de la politique culturelle d'accessibilité pour tous sont l'accès à l'œuvre, l'accès à la pratique artistique et l'encouragement de la production artistique personnelle pour tous.

Ces dernières années, de nombreuses actions ont permis un accès facilité au secteur culturel. Les axes de travail identifiés dans le cadre de cette stratégie reposent notamment sur la mise en place de dispositifs innovants permettant de mieux apprécier la programmation culturelle de la Ville ; l'accompagnement des opérateurs culturels dans le développement de projets artistiques avec des publics en situation de handicap ; la mixité entre publics valides et publics en situation de handicap.

- **Un engagement fort des Conservatoires Municipaux d'Arrondissement et du Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris**

Pour faciliter l'inclusion des élèves en situation de handicap dans les conservatoires parisiens, un référent handicap est désigné dans chacun des 17 conservatoires municipaux d'arrondissement et au Conservatoire à rayonnement régional. En outre, un enseignant spécialiste de l'inclusion est chargé depuis janvier 2024 d'animer ce réseau de référents, d'accompagner les projets innovants d'offre d'enseignement artistique adaptée et d'élaborer des réponses individualisées aux besoins spécifiques des élèves en situation de handicap.

Parmi les actions mises en œuvre par les conservatoires : un cours hebdomadaire de danse handicap au Conservatoire W.A Mozart (Centre) ; un parcours adapté pour des élèves en situation de handicap ou ayant une maladie invalidante au Conservatoire Nadia et Lili Boulanger (9e) ; un apprentissage sur mesure de formation musicale au Conservatoire Hector Berlioz (10e) ; un atelier adapté musique et danse pour les élèves débutants de 7 à 10 ans ayant des troubles cognitifs au Conservatoire Darius Milhaud (14e) ; l'accueil d'élèves en situation de handicap, l'organisation de concerts au foyer Hovia et le projet de création d'une chorale adaptée au Conservatoire Francis Poulenc (16e) ; l'accueil et l'intégration d'élèves neuro-atypiques au Conservatoire Georges Bizet (20e)...

Les conservatoires développent par ailleurs des partenariats qui permettent à des enfants et adultes en situation de handicap de s'initier ou de pratiquer la musique, le théâtre ou la danse, grâce à une pédagogie adaptée : éveil musical pour des enfants d'une unité d'enseignement

maternelle autisme (9e), atelier musical et pratique instrumentale pour des enfants dysphasiques (10e), atelier de théâtre inclusif pour un groupe de préadolescents atteints d'un trouble autistique (Conservatoire Jacques Ibert, 19e).

Les conservatoires veillent également à proposer une programmation culturelle inclusive. À titre d'exemple, le Conservatoire Claude Debussy (17e) a organisé en mars 2024 une conférence dansée sur les origines et l'histoire de la danse inclusive, avec la participation des élèves de danse contemporaine et d'artistes amateurs en situation de handicap.

Enfin, dans le cadre de l'Olympiade culturelle, le Conservatoire du Centre prépare un opéra pour enfants sourds et malentendants en langue des signes, et le Conservatoire à rayonnement régional programme un grand spectacle populaire et inclusif « Laissez-nous danser » qui réunira sur la scène du Théâtre du Châtelet près de 300 participants, en situation de handicap ou non, à l'occasion de la clôture des Jeux paralympiques les 6, 7 et 8 septembre prochains.



Conservatoire du 17^e © Anouck Sarrasin

- **Un accueil spécifique en bibliothèques**

- **5 pôles sourds** bénéficient d'un budget supplémentaire d'acquisition documentaire (environ 1500 €/bib), de formations LSF pour les agents non sourds et des recrutements profilés pour personnes sourdes. Il s'agit des bibliothèques A. Malraux, Canopée-La Fontaine, Louise Walsler-Gaillard, Saint-Eloi ainsi que de la nouvelle Médiathèque James Baldwin Place des Fêtes, qui ouvrira en juin.

- **2 pôles « lire autrement »** pour les déficients visuels (M. Yourcenar et M. Duras), qui proposent des livres audio, en gros caractères, tactiles (braille), du matériel spécifique (dont lecteurs Daisy), des accueils personnalisés et des services adaptés et une programmation d'animations culturelles adaptée.

- **17 bibliothèques** accueillent des groupes avec des handicaps psychiques et/ou mentaux. Des partenariats structurants sont réalisés, ainsi, en 2023, une convention a notamment été signée avec le Groupement Hospitalier Universitaire section psychiatrie et neurosciences.

- **Des collections, des services** : 532 (braille) ; 206 (adaptation en LSF) ; 13 797 livres en gros caractères ; 40 836 livres sonores adultes ; 1 469 livres et périodiques Daisy.

- Via le portail des bibliothèques, avec la **bibliothèque numérique** : des livres audio, des livres numériques (roman, BD) pouvant être agrandis en très grands caractères et les ressources numériques.
- **Le service Port'âge**, assuré par des jeunes en service civique, est organisé par 22 bibliothèques (soit 1/3) qui visitent des personnes dites empêchées (sénior, personnes en situation de handicap, ...)

De nombreuses actions mises en œuvre dans les bibliothèques en 2024 dans le cadre du **mois parisien du handicap** dont :

- **Bibliopi en fête 2024** : Un après-midi joyeux et festif devant la médiathèque de la Canopée, proposé par les 5 bibliothèques Pôles Sourds de Paris et en LSF (ateliers sportifs, spectacles, performance littéraire, jeux géants, contes, lectures). Avec la présence de partenaires : l'IVT théâtre, Art'Sign, Access culture...
- Rencontre et exposition : « les **deaflympics**, jeux olympiques chez les sourds depuis 1924, tout une histoire ! » Rencontre et échanges avec Caroline Pelletier, directrice du Musée des Sourds. À la bibliothèque André Malraux.
- Projection : « **l'énergie positive des dieux** » de Laetitia Møller en partenariat avec Périphérie et en présence de la réalisatrice autour de son film documentaire sur le groupe Astérotypie, issu d'un institut médico-éducatif accueillant de jeunes autistes. À la médiathèque Marguerite Duras.
- Rencontre et échange avec **l'écrivaine Marianne Kurz**, en présence d'interprètes en LSF/FR. À la bibliothèque Louise Walsler-Gaillard.
- **Spectacle Poésigne** : L'artiste Wafae Ababou présente un spectacle de poésigne intitulé Revenir à soi. Elle signera ses propres textes en langue des signes française et sera traduite par des interprètes LSF/FR. À la bibliothèque Saint-Eloi.
- Pétanque sans les yeux : Pratique de la pétanque adaptée aux déficients visuels, les yeux bandés. Au jardin de la médiathèque Marguerite Yourcenar.

- **Des partenaires et des lieux du spectacle vivant engagés**

Parmi eux, deux partenaires incontournables de la politique culturelle parisienne :

- **Le Mouffetard – Centre national de la Marionnette (5^e)**

L'équipe du Mouffetard - Centre national de la marionnette se mobilise en matière d'accessibilité dans le cadre d'une démarche globale de démocratisation culturelle et d'élargissement des publics.

En collaboration avec l'International Visual Theatre, l'association **Accès Culture** et le réseau national **Théâtre en Signes** et avec l'aide d'une équipe de bénévoles sachant signer, le Mouffetard propose chaque saison :

- des spectacles adaptés en langue des signes française,

- des ateliers de pratique artistique amateur où personnes sourdes et personnes entendantent abordent ensemble le chansigne, la chorésigne, ou toute autre forme artistique propre à la culture sourde,
- des ateliers et des sorties pour les élèves de l'Institut national des Jeunes sourds (Paris 5ème) et du collège Morvan (Paris 9ème),
- des cafés-signes ouverts à tous pour la pratique de la LSF.

Le Mouffetard développe également des actions en direction de public en situation de handicap mental (avec des ateliers dans des instituts médico-éducatifs et des centres d'accueil de jour) et au public en situation de handicap psychique (avec par exemple le centre René Capitant et la Maison de Solenn). La marionnette représente un médium artistique particulièrement intéressant et apprécié.

➤ **Le Théâtre Silvia Monfort (15^e)**

Un **accueil accessible** aux personnes à mobilité réduite est assuré avec une rampe d'accès aux salles et des places réservées sur demande.

L'accueil est également adapté aux besoins des **spectateurs qui ont un handicap psychique, un handicap mental ou ayant des troubles autistiques** avec conseils de spectacles et un placement en salle personnalisé. Cet accueil s'adresse aux spectateurs qui viennent seuls, en famille ou dans le cadre d'un projet avec une structure (EREA Alexandre Dumas, FAM Ste Geneviève, Hôpital de jour Santos Dumont, Espace Phare, Maison de Pénélope, SESSAD St Michel). Un partenariat a également démarré en 2024 avec le **Papotin**, journal dont le comité de rédaction est composé d'une quarantaine de personnes autistes entre 14 et 50 ans (interview de la direction en février 2024, rencontres avec les artistes des spectacles Chers et Poings).

Le théâtre Silvia Monfort est également partenaire de l'association **Accès Culture** qui anime un réseau de lieux culturels dans toute la France pour mettre en place des services d'accessibilité pour les personnes aveugles ou malvoyantes et les personnes sourdes ou malentendantes.

À l'intention des spectateurs sourds ou malentendants, la grande salle est équipée d'une boucle magnétique. Des casques d'amplification sonore peuvent être retirés à la billetterie avant le début du spectacle (sur réservation en amont). En partenariat avec l'association **Accès Culture et le soutien de la Ville de Paris**, le théâtre Silvia Monfort organise depuis plusieurs saisons des représentations accessibles en LSF ou sur-titrées.

Le théâtre est adhérent de l'association **Souffleurs de Sens** qui favorise l'accès des **spectateurs aveugles ou malvoyants** aux événements culturels, notamment grâce au dispositif « Souffleurs d'Images » qui développe une médiation humaine et personnalisée : un souffleur bénévole décrit et souffle à l'oreille de la personne avec une déficience visuelle, les éléments qui lui sont invisibles le temps d'une représentation.

En partenariat avec l'association **Accès Culture et le soutien de la Ville de Paris**, le théâtre Silvia Monfort organise également depuis plusieurs saisons des représentations en audiodescription et des visites tactiles du plateau avant les représentations.

- **Le site de la MDPH de Paris** recense les équipements culturels accessibles et une large part de la programmation accessible aux personnes en situation de handicap.
- **Quelques actions parmi d'autres :**



- Construire une olympiade culturelle avec et pour les personnes en situation de handicap afin de donner plus de visibilité au handicap et concevoir des animations pour transformer les représentations sur le handicap.
- Une programmation attentive aux publics en situation de handicap : représentations bilingues LSF et naturellement accessibles au public sourd et malentendant
- Une programmation dans des cours d'hôpitaux et lieux d'accueil : Instituts Médico-Psychologiques, résidences pour déficients visuels, foyer pour porteur de handicap mental...
- Une programmation avec des amateurs et amatrices ou professionnels en situation de handicap
- **Nuit Blanche 2024** : la prochaine édition du 1^{er} juin fera l'objet d'une diffusion d'un programme disponible en FALC ; une médiation et de nombreux projets d'accessibilité sont également déployés, en partenariat avec Accès Culture (handicap visuel et auditif) et Ce que mes yeux ont vu (handicap psychique).

En 2024, ce sont 310 000 euros de subventions qui ont été accordées à une quarantaine d'associations soutenues par le BBL, le BEAPA, la Mission Cinéma, la Mission Territoires, en lien avec la Direction des Solidarités.

Un exemple : **le Bal arrangé** porté par l'association AD'REV, et sa Compagnie La Halte-Garderie, est l'un des événements phares du Mois Parisien du Handicap. Suite à une soixantaine d'ateliers préparatoires organisés notamment dans des structures médico-sociales par des chorégraphes et deux assistants danseurs en situation de handicap, le bal clôturera le 6 juillet le Mois Parisien du Handicap et inaugurera les festivités de la Ville de Paris liées aux jeux olympiques et paralympiques. Il mixera les publics, donnera une place centrale aux personnes en situation de handicap, permettra de favoriser les rencontres et les échanges entre des personnes aux quotidiens éloignés, et à provoquer une inclusion inversée dans le sens où les personnes en situation de handicap mènent la danse et incluent à leur bal le public non initié. En 2023, le Bal arrangé a réussi à rassembler 222 « complices », danseurs amateurs, dont 153 étaient en situation de handicap.



Le Bal arrangé #5
Festif, inclusif, gratuit
6 juillet 2024
Bassin de la Villette

Edition 3 du plan de l'exécutif pour l'accessibilité universelle

Mesure programmée par Karen Taieb, adjointe à la Maire en charge du patrimoine, de l'histoire de Paris et des relations avec les cultes :

- Poursuivre le déploiement d'outils permettant l'accès à l'histoire et au patrimoine.

IV 2- Améliorer l'accessibilité des équipements et développer la pratique sportive

Le plan « Paris + inclusive » adopté au Conseil de Paris de novembre 2020 a pour objectif d'assurer le développement et le soutien à la pratique parasportive tant au sein des établissements sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence Ville, qu'à travers une politique de soutien aux associations via notamment :

- **Les Paris Sport Handicap (PSH)**

Développés et mis en place par la DJS, les Paris Sport Handicap regroupent les deux familles de handicap (le handisport, s'adressant au public en situation de handicap moteur ou sensoriel ; le sport adapté, s'adressant à un public avec un handicap mental ou psychique) et se déclinent en 3 dispositifs fonctionnant sur la période scolaire pour une pratique hebdomadaire régulière :

- Les Centres Handi Jeunes (CHJ) : Mis en place en partenariat avec le Comité Départemental Handisport de Paris (CDH 75), 12 centres répartis dans 5 arrondissements proposent des activités spécifiques par types de handicap sur des créneaux hebdomadaires. Près de 200 jeunes bénéficient du dispositif.
- Les Centres Sport Adaptés (CSA) : Mis en place en partenariat avec le Comité Départemental de Sport Adapté (CDSA 75), 54 centres répartis dans 10 arrondissements proposent des activités adaptées au type de handicap sur des créneaux hebdomadaires. Près de 250 personnes bénéficient du dispositif.
- Les Centres pour personnes Sourdes ou Malentendantes : Entièrement mis en place par la DJS, 7 centres répartis dans 6 arrondissements proposent des activités aux parisiens sourds ou malentendants (adultes et enfants). 90 personnes bénéficient du dispositif.

- **Le Réseau des Clubs Paraccueillants (RCP)**

Le projet du « Réseau des Clubs Paraccueillants » (RCP), piloté par la Direction de la jeunesse et des sports, s'appuie sur les résultats de l'enquête réalisée par l'Observatoire pour la Recherche sur les Méga-Événements concernant les freins à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap. Porté par la Ville de Paris, en partenariat avec le Comité Paralympique Sportif Français (CPSF) et les deux comités départementaux Handisport et Sport Adapté (CDH75, CDSA75), le RCP a pour but de rapprocher la pratique d'activité physique et sportive des personnes en situation de handicap sur l'ensemble du territoire.

L'objectif visé par le RCP est la création de 40 nouvelles sections ou offres para-sportives d'ici à 2024. Le RCP a pour ambition de préparer le territoire parisien à accueillir toute personne en situation de handicap désireuses de pratiquer une activité sportive. En effet, l'organisation des JOP s'accompagne aujourd'hui d'une augmentation de demande de pratique sportive au sein des clubs. Pour ce faire, le dispositif incite le mouvement sportif à développer une offre parasportive afin d'effectuer un maillage complet du territoire.

Le réseau propose donc de mettre en relation les clubs engagés dans cette démarche avec différents acteurs parisiens travaillant ou accueillant des personnes en situation de handicap tels que les établissements sociaux ou médico-sociaux (ESMS) ou les associations de quartier. Les comités départementaux de handisport et sport adapté de Paris seront au cœur de l'animation du réseau, assurant l'accompagnement des clubs dans la construction de leurs projets jusqu'au suivi une fois leur offre mise en place. Le dispositif apportera également aux clubs un soutien financier et matériel, ainsi qu'une aide à la promotion de leurs offres via différentes formes de communication, ainsi que la possibilité d'être affilié aux fédérations handisports et sport adapté.

La formation est le point d'entrée du RCP. Elle permet de découvrir le large spectre du handicap et de comprendre les enjeux liés à la pratique physique et sportive dans ce domaine.

Au regard des retours et en accord avec les deux comités départementaux, la Ville de Paris propose de faire évoluer l'organisation de la formation afin de répondre aux besoins exprimés par les clubs parisiens.

Les clubs du RCP devront être signataire de la charte RCP. Cette charte représente un contrat moral qui engage les clubs à participer à la promotion du réseau et plus largement du parasport parisien. Dans ce cadre, ils pourront donc être sollicités pour :

- Participer au développement du réseau, se traduisant par leur :
 - Participation aux réunions d'information des futures promotions afin de partager leur expérience ;
 - Participation aux formations RCP en tant que « pairs facilitateurs » ;
 - Transmission d'informations (description de l'offre mise en place, nombre de personnes en situation de handicap accueillies etc.) aux CDH75/CDSA75 et à la DJS, de retours d'expérience, de témoignages, permettant d'établir les bilans et d'alimenter la communication autour du réseau.

- Participer aux événements proposés par la Ville de Paris tels que :
 - Le « Mois parisien du handicap » ;
 - La « Journée Paralympique » ;
 - Ou tout autre événement visant à promouvoir le RCP ou plus largement la pratique parasportive.

- **Bouge et Partage : rendre le sport accessible à tous !**



Clément Dorval / Ville de Paris

« Bouge et partage » propose des activités mêlant sport et culture aux personnes en situation de handicap psychique ou mental, à leurs proches aidants, ainsi qu'aux seniors en perte d'autonomie.

Le projet a été élaboré en lien avec des associations culturelles et sportives et un panel d'établissements médico-sociaux partenaires de la Direction des Solidarités. Il a pour objectif de faire du sport et de la culture un outil d'inclusion et d'égalité, mais aussi un vecteur de santé et de bien-être. Le dispositif est initié dans le cadre de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques.

En plus du 19^e arrondissement, c'est au tour du 14^e arrondissement de bénéficier cette année de ce dispositif tous les jeudis après-midi au sein du centre sportif Elisabeth. Au programme : initiation au tennis, découverte de la danse et des jeux adaptés.

Au-delà de la dimension sportive, l'objectif est de créer du lien et de donner confiance aux participants. Fort de son succès et dans une optique de pérennisation de l'action et d'élargissement à d'autres types de handicap, une expérimentation d'un 3^{ème} « Bouge et Partage » est menée depuis fin avril 2024 dans le 17^e arrondissement au centre sportif Max Rousié et il est prévu d'ouvrir prochainement un nouveau dispositif dans le 10^e arrondissement.

➤ **Impact du projet « Bouge et partage » :**

Dans le 19^e au centre sportif Ladoumègue :

- tous les lundis de 14h à 16h sauf pendant les vacances scolaires,
- 2 373 entrées du 3/10/2022 au 3/07/2023,
- moyenne de 76 personnes par séance,
- bénéficiaires directs : 297 personnes dont 213 personnes en situation de handicap et 84 aidants,
- 21 établissements sociaux et médico-sociaux mobilisés.

Dans le 14^e au centre sportif Elisabeth :

- tous les jeudis de 14h à 16h sauf pendant les vacances scolaires,
- au 4/04/24 : 1531 entrées, soit une moyenne de 77 personnes par séance.

IV3- Contribuer à un accueil de qualité des spectateurs des Jeux olympiques et paralympiques de Paris en situation de handicap

La Délégation Générale aux Jeux Olympiques et Paralympiques et aux Grands Événements du Secrétariat Général agit aux côtés de toutes les équipes, des organisateurs, des associations, et de l'ensemble des parties prenantes pour apporter la meilleure expérience spectateur possible aux personnes en situation de handicap et à leurs accompagnants. Cette série de chantiers autour de l'accessibilité universelle a pour ambition de créer et de garantir un héritage au bénéfice des habitants et de l'ensemble des usagers dans leur quotidien.

Dans cet objectif, un premier plan d'action a été voté en 2020 pour définir les axes prioritaires et améliorer l'accessibilité et la participation sociale de tous. Ce plan d'action est décliné en trois grandes catégories d'actions :

1. Les quartiers d'accessibilité augmentée.
2. Le développement du para-sport : proposer plus d'offres aux personnes en situation de handicap pour qu'elles puissent pratiquer une activité, celle de leur choix et le plus proche possible de chez elles.
3. L'optimisation de la participation des personnes en situation de handicap à la vie de la cité avec notamment l'objectif de l'accessibilité universelle des événements.

La Ville a signé des conventions de partenariat avec 6 associations, qui accompagnent les services afin de favoriser au maximum l'accessibilité et identifier la meilleure solution dans la conception de chaque dispositif, que ce soit pour les festivités, l'approche des sites, les sites eux-mêmes (rénovation ou construction), l'objectif étant d'intégrer dès que possible l'ensemble des besoins spécifiques aux personnes en situation de handicap qu'elles soient athlètes, bénévoles, spectateurs, journalistes.

Cela suppose de travailler sur 16 sites de festivités dont un vaisseau amiral situé sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Dans chacun de ces sites, la Délégation générale aux Jeux Olympiques et Paralympiques fait en sorte que tous les participants, tous les visiteurs, tous les spectateurs, puissent profiter du spectacle. À titre d'exemples, des boucles magnétiques seront à mises à la disposition des personnes malentendantes appareillées, et les interventions de personne publiques feront l'objet d'une interprétation en langue des signes française et d'une transcription simultanée. Sur le parcours pour venir aux sites, ou dans le site de festivité, une aire d'aisance canine sera à la disposition des chiens guides d'aveugle ainsi qu'une aire de repos.

La Maire de Paris